

La Poste responsable d'un joyeux bordel

■ Depuis lundi 26 octobre circulent des tracts annonçant des primes pour les fonctionnaires ■ Une commission de suivi de l'accord grille indiciaire avait lieu jeudi 29 octobre ■ Deux constats : du favoritisme et du grand n'importe quoi

Favoritisme et désinformation

Plusieurs tracts ont voulu informer les fonctionnaires d'une bonne nouvelle : certain-es toucheraient une prime avec rétroactivité de 6 mois (les uns annonçant 200 euros, d'autres des sommes plus importantes) et cela avant même la commission de suivi de l'accord concernant les grilles indiciaires. FO a, semble-t-il, bénéficié de certaines largesses de la direction et la CFDT a voulu répliquer. Tout cela pour réclamer la paternité des avancées.

Résultat, la plupart des informations données dans leurs tracts sont erronées et pourraient donner des faux espoirs aux agents concernés.

Une commission de suivi pour des prunes

Au-delà du fait que nous avons l'impression que cette commission de suivi a été convoquée pour, simplement, justifier de la primeur donnée à certains, le contenu était bien maigre sur les révélations. Il n'est même pas sûr que les décrets soient

publiés en décembre.

Seule certitude : l'attribution d'une prime correspondant au manque à gagner sur 6 mois. Pour en connaître les montants, en revanche, il faudra encore attendre !

La Poste capable du pire

La direction nous a annoncé que **seuls 9 décrets sur les 24 prévus seront examinés et peut être publiés d'ici la fin de l'année**. Annonce confirmée dans une lettre du ministère de la Fonction publique, précisant même que La Poste estimait que certains décrets étaient prioritaires (sans dire lesquels précisément).

Il y a fort à craindre que les reclassé-es risquent d'être encore une fois les dindons de la farce...

Que des fonctionnaires puissent encore être lésé-es sur l'année 2016 n'a même pas l'air de chagriner la direction de La Poste... SUD a demandé, soutenu par la CGT, qu'une prime pour 2016 soit actée tant que les décrets ne seraient pas publiés.

La direction et FO une grande histoire d'amour

Force Ouvrière a donc bénéficié d'informations avant les autres fédérations syndicales. Par un courrier, la direction leur a donné la primeur alors qu'une commission de suivi était programmée quelques jours plus tard. Outre le fait que Force Ouvrière a quand même réussi, malgré cela, à donner des données fausses dans leur tract, la manœuvre est grossière. Mais ce n'est pas la première fois. A se demander si la DRH n'a pas sa carte chez Force Ouvrière ou est-ce une récompense pour tous les accords au rabais signés localement ?

La Poste et certains syndicats ont l'air de jouer avec la rémunération des postier-es. Cela est inadmissible alors que beaucoup d'entre nous peinent à joindre les deux bouts. Si la direction en est largement responsable, l'attitude de certaines fédérations (élections obligent !) est condamnable, surtout en donnant de fausses informations. C'est l'action unitaire des syndicats qui a permis d'obtenir la rétroactivité sur 6 mois pour 2015. Il faut maintenant aller plus loin.

SUD PTT demande

- Une prime rétroactive depuis février pour l'année 2015 ;
- Une prime pour 2016 jusqu'à la parution des décrets ;
- L'information, dans un délai d'un mois, à chaque postier-e concerné-e du montant de la prime qu'il/elle touchera.



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org